



RCS : LORIENT

Code greffe : 5601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LORIENT atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1991 B 00616

Numéro SIREN : 383 873 619

Nom ou dénomination : CABINET GUILLAUME - LALLICAN & ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 25/11/2013 sous le numéro de dépôt 4373

25.11.2013 A 4373

RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LA TRANSFORMATION

DE LA SARL CABINET GUILLAUME-LALLICAN & ASSOCIES EN SOCIETE PAR
ACTIONS SIMPLIFIEE

Marie-Bénédicte DANILO

Commissaire aux Comptes

*7 Espace Atlantis
Parc d'Activité DOAREN MOLAC
56610 ARRADON
Tél. : 02-97-40-73-00*

Rapport du commissaire à la transformation

Rapport du commissaire à la transformation sur la transformation de la société à responsabilité limitée CABINET GUILLAUME-LALLICAN & ASSOCIES en société par actions simplifiée

Aux membres de l'assemblée,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L.224-3 du code de commerce, par décision unanime des associés en date du 25 octobre 2013, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

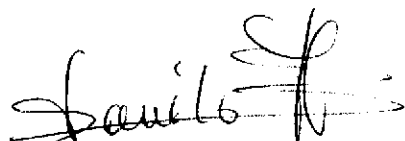
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Arradon, le 22 novembre 2013

Le commissaire à la transformation

Marie-Bénédicte DANILO

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Danilo', with a stylized flourish at the end.